



COMMUNE DE PAUDEX

Municipalité

Ecoles-Cultes-Social-Sports-Jeunesse-Assainissement

Préavis n° 05 - 2010
au Conseil communal

Création d'une crèche - crédit d'investissement

22 février 2010

Création d'une crèche - crédit d'investissement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. **Objet du préavis**

Préambule

Durant la présente législature, la Municipalité de Paudex a pour objectif de politique sociale, de faciliter l'exercice d'une activité économique pour les parents, par le développement de ses structures d'accueil pour les jeunes enfants, conformément à la législation cantonale et en accord avec la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE). Rappelons que l'un des buts de cette dernière est de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante de places d'accueil.

Les changements sociaux profonds:

- activités professionnelles des deux parents,
- augmentation des familles monoparentales,

rendent nécessaires le développement de structures d'accueil pour assurer une prise en charge de qualité des enfants, qui ne peut se faire qu'avec le soutien des collectivités publiques.

2. **Situation actuelle**

Les habitants de Paudex bénéficient des structures suivantes:

- L'UAPE "L'Escale" (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), accueil parascolaire, située dans le bâtiment de la Campagne Marcel, offre 24 places autorisées pour la journée et 36 places pour le repas de midi. Cette structure est gérée pour notre Commune par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse créée par la Commune de Pully en 2006.
- La structure de coordination de l'accueil familial de jour (ex-mamans de jour) fonctionne pour Pully, Paudex, Belmont et Lutry avec 27 accueillantes en milieu familial (dont une à Paudex) et offre 77 places (deux pour Paudex). Cette structure est gérée par le Service de la sécurité sociale de la Commune de Pully par délégation de compétences.

Comme notre Commune ne dispose pas d'une structure d'accueil préscolaire, nous avons un arrangement avec la Commune de Pully et grâce à un échange de places, nous accueillons des élèves de Pully en parascolaire et Pully accueille des enfants de Paudex en préscolaire.

De plus, au sein de notre Commune, il existe également l'offre de l'entraide familiale qui gère "l'Ecole du jeudi", située au 1^{er} étage de l'immeuble communal "La Borne", et qui accueille 10 enfants de 3 à 5 ans, les mardis et jeudis, dans le but de les sociabiliser.

3. Offre

En adoptant le préavis n° 17 – 2008, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à adhérer à l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry, au 1^{er} janvier 2009. Suite à la création de cette Association, les habitants des quatre Communes ont accès à l'ensemble des places, soit:

Places en accueil préscolaire	140
Places en accueil parascolaire (plus 30 à midi)	132
Places en accueil familial de jour	77
Au total	349

Comme pour son UAPE, notre Commune n'a pas assez d'enfants pour justifier la création d'une crèche pour ses propres et seuls besoins.

En revanche dans le cadre du réseau, une telle réalisation est envisageable restant entendu que, les autres Communes devront s'engager à financer les places appelées à être occupées par leurs enfants au sein de la crèche de Paudex.

Pully a déjà manifesté son intérêt pour occuper 10 places (bébés et trotteurs) dans notre structure à venir et ce souhait a été approuvé par le Conseil communal dans son préavis n° 07 – 2009. Pour Paudex, nous pouvons estimer la demande entre 6 et 8 places d'où une occupation supputée de 16 à 18 places minimum. Notre crèche aura une capacité de 22 places. Dans le cadre du réseau, nous pensons que les places disponibles (4 à 6 places) devraient rapidement être occupées.

Notre Commune souhaite participer activement au développement du réseau, raison pour laquelle la construction de cette crèche est prévue afin de mettre à la disposition de notre population des structures d'accueil adéquates.

En adoptant le préavis n° 04 – 2009 du 23 mars 2009, le Conseil communal nous a accordé un crédit de fr. 30'000.-- pour l'étude de la création de cette crèche.

3.1. Choix de la variante

Le bureau d'architecture Danilo Mondada SA mandaté par nos soins a étudié deux variantes, soit la variante 22 places et la variante 44 places.

Comme indiqué dans notre préavis n° 04 – 2009, demande de crédit d'étude, la Municipalité de Paudex s'est penchée sur les diverses possibilités et est arrivée à la conclusion qu'idéalement cette crèche devrait être édifiée sous le préau couvert de notre collège ainsi que dans la salle des maîtres existante et les locaux attenants. De ce fait, la salle des maîtres sera déplacée au 1^{er} étage du collège et un nouveau préau couvert sera édifié entre le bâtiment scolaire et le bâtiment administratif.

Il nous semble que, dans un premier temps, la variante 22 places est la plus adéquate. En effet, compte tenu des projets en cours au sein de notre réseau, (nouvelles crèches à Belmont et Pully), de la demande pour Paudex (6 à 8 places) et des engagements pris par Pully (10 places), la variante 44 places serait surdimensionnée. Nous pourrions toutefois, en fonction de l'évolution des besoins, agrandir notre crèche.

4. Coût de la construction de la crèche (TTC)

Le coût devisé pour la création de notre crèche se décompose de la manière suivante :

Description			Total
Travaux du bâtiment		969'500	
Honoraires architecte	159'300		
Honoraires ingénieur civil	7'500		
Honoraires ingénieur chauffage ventilation	3'000	169'800	
Total bâtiment et honoraires			1'139'300

Aménagements extérieurs		66'000	
Honoraires architecte		10'700	
Total aménagements extérieurs et honoraires			76'700

Divers et imprévus		50'000	
Frais secondaires		28'700	
Total divers et frais secondaires			78'700
Total du coût de construction		1'294'700	(1'294'700)

Equipements: vestiaires – meubles – buanderie - cuisine			70'000
Total général			1'364'700

5. Coût de la construction du préau couvert (TTC)

Le coût devisé pour la construction du préau couvert se décompose de la manière suivante :

Description			Total
Travaux de construction		122'000	
Honoraires d'architecte	19'000		
Honoraires ingénieur civil	9'000		
Total des honoraires		28'000	
Total construction et honoraires			150'000
Total général			150'000

6. Récapitulation – crèche et préau couvert (TTC)

Construction de la crèche	1'364'700
Construction du préau couvert	150'000
Total	1'514'700

Il convient de préciser que dans le devis précité, tout a été pris en considération. Une exigence pourrait encore être faite par l'ECA, celle de séparer notre espace cuisine du reste de la crèche, ce que nous souhaitons éviter afin de ménager le maximum d'espace et de lumière pour nos enfants. Si cette exigence devait être remplie, le surcoût serait d'environ fr. 40'000.--.

Le projet respecte les normes édictées par le SPJ (Service de Protection de la Jeunesse) qui délivre les autorisations d'exploiter. Les locaux seront modernes, fonctionnels, permettant une très grande flexibilité d'utilisation et offrant à nos enfants un accueil de haute qualité.

L'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés) sera approchée par notre architecte afin de lui présenter le projet et tenir compte de ses éventuelles remarques.

Au niveau énergétique, la construction proposée répond aux normes cantonales en vigueur à ce jour.

7. Planning

Préparation du dossier pour la demande du permis de construire	4 semaines
Mise à l'enquête – permis de construire	12 semaines
Elaboration des plans d'exécution (étape entamée en même temps que l'étude du dossier par la CAMAC)	16 semaines
Appel d'offres, contrôle d'adjudications, délai de recours	8 semaines
Travaux	22 semaines
Retouches	1 semaine
Emménagement	2 semaines
Planning	53 semaines

En résumé: l'entrée en exploitation pourrait être envisagée à la fin avril 2011.

8. Aides au démarrage

L'aide au démarrage cantonale de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) est versée pendant une année à raison de fr. 5'000.-- par nouvelle place autorisée pour l'accueil préscolaire.

L'aide au démarrage fédérale de l'OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales) de fr. 5'000.-- est versée pendant deux ans par place occupée pour l'accueil préscolaire.

Ces montants peuvent être estimés comme suit:

1^{ère} année:

- FAJE 22 places à fr. 5'000.-- = fr. 110'000.--
- OFAS 14 places à fr. 5'000.-- = fr. 70'000.-- total fr. 180'000.--

2^{ème} année:

- OFAS 18 places à fr. 5'000.-- fr. 90'000.--

Estimation des subventions totales

fr. 270'000.--

Le montant total des aides au démarrage de fr. 270'000.-- sera porté en déduction de nos investissements totaux de fr. 1'515'000.-- d'où un investissement total final de fr. 1'245'000.--.

9. Exploitation

Un budget prévisionnel détaillé a été établi avec la Fondation de l'enfance et de la jeunesse de la commune de Pully, qui, en plus de ses structures, gère notre UAPE et sera également appelée à gérer notre crèche. Les charges d'exploitation supputées peuvent être résumées dans le tableau suivant:

Total des charges	Participation des parents	Participation FAJE aux salaires éducatifs	A charge des Communes
614'000	214'900	79'200	319'900

Au niveau de l'exploitation, le coût par place pour les Communes devrait être de fr. 14'540.-- que nous arrondissons à fr. 15'000.-- (fr. 319'900.-- pour 22 enfants). Actuellement, nous avons 3 enfants en préscolaire à Pully qui nous coûtent environ fr. 51'000.--. De plus, fr. 60'000.-- sont au budget pour les enfants que nous sommes appelés à mettre dans d'autres structures, par exemple à Lutry, soit au total fr.111'000.--.

Pour l'année 2011, nous mettrons fr. 180'000.-- au budget pour 12 enfants, soit fr. 15'000.-- par enfant. Ce budget est conservateur, puisqu'il estime la participation des parents à 35 %. En fonction des revenus des parents, cette participation pourrait être plus élevée, ce qui réduirait, bien entendu, la participation communale. De plus, nous avons compté l'entier des charges pour 12 enfants pour notre commune; toutefois nous avons estimé la demande pour Paudex à 6 à 8 places, les 6 à 4 places disponibles devraient pouvoir être remplies par d'autres communes.

Nous mettrons également au budget les frais de gestion de notre crèche par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse de la commune de Pully qui sera appelée à gérer notre crèche et que nous estimons à fr. 25'000.-- par an.

Le coût global de l'exploitation de l'opération crèche Paudex peut être estimé comme suit:

fr. 15'000.--/enfant	Total	Frais de gestion	Total
12 enfants	180'000	25'000	205'000
8 enfants	120'000	25'000	145'000
6 enfants	90'000	25'000	115'000

10. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 22 mars 2010,
- vu le préavis municipal n° 05 – 2010 du 22 février 2010,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit total de fr. 1'515'000.-- réparti comme suit:
 - fr. 1'365'000.-- pour la création de la crèche,
 - fr. 150'000.-- pour la construction du préau couvert,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
3. d'amortir cet investissement sur 30 ans au plus et ce dès la première année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz

Ariane Bonard

Adopté en séance de Municipalité le 22 février 2010

Délégué: M. Serge Reichen, Municipal des écoles et de la jeunesse

Annexes : -. plans du projet